

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Korchinski,—Que la motion soit modifiée par le retranchement de tous les mots qui suivent le mot «Que» et leur remplacement par ce qui suit:

«le budget du gouvernement n'offre pas de réductions suffisantes d'impôt et d'autres stimulants économiques propres à susciter une expansion dynamique de l'économie canadienne qui est présentement affligée par la hausse de l'inflation et le taux élevé du chômage, et que la réforme fiscale envisagée, non seulement ne compense pas, pour autant, les déficiences ci-dessus mentionnées, mais ne contient pas non plus les éléments nécessaires pour une expansion soutenue de la croissance et de l'activité économique canadienne, et pour l'élimination de la pauvreté et le maintien de programmes de sécurité sociale nécessaires.»

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 25 juin 1971.

M. Andras, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, C.C., C.D., Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Son Excellence:

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 25 juin 1971, relativement à l'établissement d'un département d'état

chargé des affaires urbaines, le prie de bien vouloir approuver ledit décret.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Il est ordonné,—Que le document numéro 283-1/191, déposé sur le Bureau le vendredi 25 juin 1971, soit imprimé en appendice au *hansard* de ce jour.

Le débat reprend sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud),—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Korchinski,—Que la motion soit modifiée par le retranchement de tous les mots qui suivent le mot «Que» et leur remplacement par ce qui suit:

«le budget du gouvernement n'offre pas de réductions suffisantes d'impôt et d'autres stimulants économiques propres à susciter une expansion dynamique de l'économie canadienne qui est présentement affligée par la hausse de l'inflation et le taux élevé du chômage, et que la réforme fiscale envisagée, non seulement ne compense pas, pour autant, les déficiences ci-dessus mentionnées, mais ne contient pas non plus les éléments nécessaires pour une expansion soutenue de la croissance et de l'activité économique canadienne, et pour l'élimination de la pauvreté et le maintien de programmes de sécurité sociale nécessaires.»

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Alexander,
Alkenbrack,
Asselin,
Baldwin,
Beaudoin,
Bell,
Benjamin,
Bigg,
Brewin,
Broadbent,
Burton,
Cadieu,
Carter,
Coates,
Code,
Crouse,
Dinsdale,

Dionne,
Douglas,
Downey,
Fairweather,
Flemming,
Forrestall,
Gilbert,
Gleave,
Grills,
Hales,
Harding,
Harkness,
Hees,
Horner,
Howard (Skeena),
Howe,
Knowles (Winnipeg-
Nord-Centre),

Knowles (Norfolk-
Haldimand),
Lambert
(Edmonton-Ouest),
Laprise,
Latulippe,
Lewis,
Lundrigan,
MacInnis (Cape
Breton-East
Richmond),
MacInnis (M^{me}),
MacKay,
MacLean,
McCleave,
McCutcheon,
McGrath,

McIntosh,
Marshall,
Matte,
Monteith,
Murta,
Nesbitt,
Noble,
Nowlan,
Nystrom,
Orlikow,
Paproski,
Peddle,
Peters,
Ricard,
Ritchie,
Rodrigue,
Rose,

Rowland,
Ryan,
Rynard,
Saltsman,
Schumacher,
Scott,
Skoberg,
Southam,
Stanfield,
Stewart
(Marquette),
Tétrault,
Thomas
(Moncton),
Thomson
(Battleford-
Kindersley),
Woolliams—78.